



Sous l'égide de Michel (à gauche), Philippe et Bénédicte Foucart ouvrent le capital de Technord à leurs salariés, dont les portraits tapissent le mur derrière eux. © TIM DIRVEN

250 collaborateurs vont entrer au capital de Technord

LE RÉSUMÉ

D'ici avril 2024, le groupe Technord comptera non plus deux, mais plus de 250 actionnaires.

Le spécialiste de l'électricité industrielle vient de lancer un programme d'actionariat salarié, qui a obtenu un taux d'adhésion de 60%.

Les collaborateurs actionnaires verront leurs parts réunies dans une nouvelle (et seconde) société mère, TAS.

Wallonie Entreprendre participera au montage pour une durée de dix ans maximum, durant lesquels les travailleurs rembourseront le holding public en lui versant leurs dividendes.

MICHEL LAUWERS

D'ici avril 2024, le groupe Technord va passer de deux à... plus de 250 actionnaires. Tout en restant profondément ancré dans sa ville d'origine (Tournai), sa région et ses aires d'activités... Explication? Le spécialiste de l'électricité industrielle, de l'automatisation, de l'informatique industrielle et de l'intelligence artificielle a lancé un programme d'actionariat salarié. Et le moins qu'on puisse dire est que son personnel l'a plébiscité.

Présenté d'abord au comité de direction, qui a fait office de premier test, le plan a reçu bon accueil puisque ses onze membres ont décidé d'y souscrire. Le CEO Philippe Foucart et sa sœur Bénédicte, les deux actionnaires actuels de Technord, ont décidé alors de le proposer à tous les employés et ouvriers du groupe pour autant qu'ils aient au moins un an d'ancienneté et un contrat à durée indéterminée. Sur les 400 personnes, 240 ont choisi d'y souscrire (plus les 11 directeurs), pour un montant en moyenne trois fois plus élevé que ce qu'avaient

imaginé le Foucart. Soit un taux d'adhésion de 60%.

Il en va de quelques millions d'euros, qui permettront d'acquérir 20% du capital de Technord Holding via une société nouvellement créée, baptisée TAS (pour Technord Actionariat Salarié). Celle-ci rachètera des actions à la société mère 8 To Future, où Philippe et Bénédicte Foucart ont logé leurs parts.

Avec Wallonie Entreprendre

Pour aider les nouveaux collaborateurs actionnaires à financer l'achat des 20%, Technord a convaincu Wallonie Entreprendre (WE) de participer au montage. Le holding public wallon entrera au capital de TAS avec pour objectif d'en ressortir progressivement sur dix ans. Les travailleurs actionnaires le rembourseront année par année en lui versant les dividendes qu'ils percevront de Technord Holding.

Ils s'engagent pour trois ans au minimum, avec des fenêtres de vente qui s'ouvriront ensuite tous les trois ans, sauf circonstances exceptionnelles. La liquidité de leurs actions sera assurée par quatre niveaux de rachat possibles: par d'autres collaborateurs, par WE, par la société TAS ou pour l'autre société mère 8 To Future. Selon un scénario prudent établi avec le cabinet Deloitte sur la croissance future de Technord, ils peuvent espérer une rentabilité de 30% par an.

Objectifs, participation et pérennité

Contrairement à d'autres plans d'actionariat salarié réalisés récemment en Belgique, la famille Foucart n'a pas décidé d'ouvrir le capital pour régler un problème de succession (comme chez Automation & Robotics, par exemple) ou pour lever des fonds (comme chez I-care). Pour quelles raisons alors? «Nos objectifs sont de fidéliser nos équipes dans un contexte de guerre des talents, d'attirer les candidats de demain, d'augmenter notre rentabilité, de développer un management participatif et de partager encore davantage nos résultats financiers avec nos collaborateurs», égrène Bénédicte Foucart, administratrice. Il faut rappeler que Technord distribue la moitié de ses résultats nets à son personnel sous forme de bonus.

S'ajoute à cela une dimension non pas de succession, mais de prévention pour l'avenir: «Philippe et moi, nous voulons que Technord

nous survive (nous ne sommes pas certains, aujourd'hui, qu'un ou plusieurs de nos enfants reprendront les rênes de l'entreprise) et qu'elle bénéficie d'une gouvernance pérenne», précise Bénédicte Foucart.

Seize ans après

Cela rejoint, en fait, un «vieux» projet déployé seize ans plus tôt par son père Michel Foucart, qui a cédé le poste de CEO à Philippe en 2010. «J'avais déjà voulu introduire l'actionariat salarié à Technord en 2007, dans cette même logique de management participatif, rappelle Michel, mais cela avait échoué en raison de l'avis négatif rendu à l'époque par la commission Ruling.»

L'administration fiscale avait tiqué alors sur le volet immobilier du groupe et suspecté des motivations purement fiscales. Pour éviter cet écueil, les Foucart ont cette fois sorti l'immobilier du périmètre et simplifié les structures du groupe avant l'opération.

60%

60% du personnel de Technord a choisi de participer au programme d'actionariat salarié.

Sans la participation de Wallonie Entreprendre, l'opération n'aurait pas pu concerner 20% du capital. «Nous avons déjà agi de même avec Automation & Robotics et nous avons accompagné Broptimize et Elneo, engagées dans la même logique», souligne Sabine Colson, experte en cessions et acquisitions à WE. «Chez Technord, la démarche vient en prolongement d'une culture d'entreprise déjà participative. Depuis le début, ils vont vers un modèle qui intègre tout le monde. WE veut y être associé, car cela permet d'ancrer la société et que son centre de décision reste wallon. Ils sont certifiés B Corp et l'actionariat salarié s'inscrit aussi dans ce cadre.»

L'éditeur de logiciels Vertuoza lève 6 millions d'euros

La scale-up technologique brabançonne a bouclé un nouveau tour de table pour 6 millions d'euros afin de financer sa croissance et son expansion européenne.

MAXIME DELRUE

Fournir une solution logicielle aux entrepreneurs du bâtiment pour leur permettre d'améliorer leurs performances financières et leur gestion quotidienne, des stocks à la facturation en passant par le suivi de chantier. C'est la promesse de Vertuoza. Fondée en 2020, l'entreprise néerlandophone (Flandre et Pays-Bas) en ouvrant un bureau à Anvers, l'Allemagne devrait suivre. Suite à ce projet d'expansion, 40 à 50 postes vont être ouverts au cours des prochains mois. Les nouvelles recrues rejoindront les 70 employés déjà actifs dans l'entreprise.

Aujourd'hui, Vertuoza est présente principalement en Wallonie, en France, au Grand Duché de Luxembourg et en Suisse. Ce tour de table va lui permettre de mettre les bouchées doubles sur le marché néerlandophone (Flandre et Pays-Bas) en ouvrant un bureau à Anvers, l'Allemagne devrait suivre. Suite à ce projet d'expansion, 40 à 50 postes vont être ouverts au cours des prochains mois. Les nouvelles recrues rejoindront les 70 employés déjà actifs dans l'entreprise.

10 millions d'euros au total

Vertuoza ambitionne de boucler 2024 sur 8 à 10 millions d'euros de revenus récurrents annuels (ARR), soit un doublement par rapport aux 4 millions actuels. «Vertuoza est vouée à être une grosse boîte», lance Antoni Di Filippo, co-fondateur et COO. «Je ne sais pas si on va y arriver, mais on va tout donner.»

Ce tour de table est la seconde partie d'une seule et même levée de fonds. En effet, mi-2022, alors que la série A se préparait dans un contexte économique incertain qui rendait la valorisation des start-ups compliquée, la décision avait été prise de réaliser l'opération en deux temps.

Quatre millions ont donc été levés en septembre 2022, avec l'arrivée de l'investisseur Fortino, qui rejoignait XAnge, l'invest régional wallon Wing et deux business angels — Guillaume Luccisano et Thibaud Elzère — au capital.

La seconde partie de l'opération est donc bouclée: depuis quelques semaines, avec les mêmes investisseurs pour 6 millions d'euros supplémentaires.

Leader européen dans quatre ans

«On a décidé de lever des fonds parce qu'on a l'ambition de devenir très vite un géant européen, ce qui passe par des recrutements et des coûts. Dans un business model par abonnement comme le nôtre, on vend mensuellement une micro partie de nos coûts de production alors que l'investissement au début est très important», analyse le CEO Dominique Pellegrino.

«On pourrait être rentable l'année prochaine, mais alors, on ne peut plus recruter et on n'ouvre pas de nouveaux pays.» Pour résumer sa soif de grandir, le CEO estime que son entreprise devrait être leader européen dans les quatre ans. «Mais on est déjà leader d'une certaine façon», ajoute Antoni Di Filippo. «Il n'y a pas d'autre acteur de notre taille qui s'adresse au même marché», assure-t-il.

Ce tour de table est la seconde partie d'une seule et même levée de fonds.

PUBLICITE

Révélez vos ambitions



ICHEC FORMATION CONTINUE

Développeur de Talents

RH - PEOPLE MANAGEMENT | MANAGEMENT - STRATÉGIE | FINANCE - CONTRÔLE
MARKETING - COMMUNICATION | SECTEUR PUBLIC | ENTREPRENEURIAL - PME

WWW.ICHECFORMATIONCONTINUE.BE